

Avril 2016

UN TRAVAIL EN MAL DE RECONNAISSANCE

L'Éducation nationale ne reconnaît pas l'ensemble des tâches ou des spécificités d'exercice du métier de ses personnels, parce qu'elle ne connaît et ne reconnaît que leur corps d'appartenance (professeurs des écoles, agrégés, PLP, certifiés, CPE...). Pour la machine ministérielle, peu importe que nous exercions en éducation prioritaire, que nous assumions une direction d'école, de CIO ou une mission de formation des collègues, notre déroulement de carrière n'est déterminé que par le concours que nous avons passé en entrant dans le métier.

Des fonctions essentielles à la marche du service public sont ainsi complètement ignorées et assimilées à de simples « tâches » annexes. Le travail de celles et ceux qui les assument, parfois contraints, n'est de ce fait jamais valorisé comme il le mérite, les collègues devant se contenter d'indemnités ou d'aménagement de service jamais à la hauteur de leur engagement.

LE GRADE À ACCÈS FONCTIONNEL, POUR UNE VRAIE RECONNAISSANCE

Chez les personnels enseignants de l'Éducation nationale, le grade à accès fonctionnel (Graf) peut constituer l'outil qui manque pour valoriser certaines de ces missions et fonctions mal reconnues. Le Sgen-CFDT pense en particulier à la direction d'école, à l'exercice en éducation prioritaire ou aux missions de formateurs (PEMF et FA). Dans le cas des personnels d'orientation, le Graf pourrait valoriser la direction de CIO, et dans celui des CPE, valoriser le fait d'assumer des missions de direction en l'absence d'adjoint. Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive et, lors des négociations, il faudra déterminer avec le ministère la liste des fonctions donnant droit au Graf.

QU'EST-CE QU'UN GRAF ?

Un Graf est un grade supplémentaire, c'est-à-dire une grille de rémunération supérieure, dont l'accès est conditionné à l'exercice de fonctions spécifiques pendant un certain nombre d'années. Il est en vigueur dans le corps des attachés de l'administration et permet de rétribuer par un déroulement de carrière amélioré celles et ceux de nos collègues qui assument durablement des fonctions supposant un niveau d'engagement et de responsabilité particulier.

L'avantage du Graf est qu'il constitue une rétribution réellement attractive, dont l'attribution est régulée par des conditions objectives grâce à la liste des fonctions qui y donnent accès, à une durée d'exercice dans la fonction prévue pour en conserver le bénéfice.

LE GRAF : UNE REVENDICATION ANCIENNE DU SGEN-CFDT

Le Sgen-CFDT s'est depuis longtemps positionné en faveur du Graf. Il en fait à la fois un élément de reconnaissance essentiel pour valoriser la spécificité du travail de certains collègues et le moyen de rendre enfin transparent le système de promotion dans l'Éducation nationale.

Le Sgen-CFDT avait fait inscrire le principe du Graf dans les priorités du ministère de l'Éducation nationale lors de la signature du protocole catégoriel du 30 mai 2013. Ce protocole n'avait, à l'époque, été signé que par le Sgen-CFDT et deux autres organisations syndicales.

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE UNE JUSTE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES PERSONNELS

Pour le Sgen-CFDT, le ministère doit reconnaître la réalité du travail accompli par les personnels, dans toutes ses dimensions :

- La progression d'échelon doit rétribuer le gain en expertise lié à l'ancienneté. C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique l'avancement d'échelon au même rythme pour tous.
- Le Graf doit rétribuer l'exercice durable de fonctions spécifiques, essentielles à la marche du service public et nécessitant un engagement professionnel particulier.
- Tout agent doit pouvoir bénéficier d'une promotion de grade pour valoriser ce qu'il a accompli dans son parcours professionnel – cette contribution personnelle au service public que le ministère ne sait pas toujours reconnaître.

QUATRE FOCUS REVENDICATIFS :

Le Sgen-CFDT revendique la création d'un Graf pour reconnaître à sa juste valeur le travail des directrices et directeurs d'école, des DCIO, des formatrices et formateurs (FA et PEMF), des personnels engagés dans l'éducation prioritaire...

► Les métiers évoluent, les moyens de reconnaissance doivent changer !

Le Sgen-CFDT revendique un accès au Graf objectif, équitable et transparent, fondé sur l'exercice réel et durable de fonctions dont la liste, revue régulièrement, doit être déterminée par la négociation.

► Oui à la reconnaissance des fonctions, non à la reconnaissance hiérarchique !

Le Sgen-CFDT revendique une reconnaissance du travail des personnels qui prenne en compte les spécificités du lieu d'exercice et la particularité des missions assumées, et pas seulement le corps d'appartenance.

► Une réelle reconnaissance du travail, c'est une reconnaissance du travail réel !

Le Sgen-CFDT revendique des promotions de grade qui servent à reconnaître le travail accompli et pas à dégager une élite professionnelle.

► Oui à la promotion, non à la sélection !